Paris, le 16 septembre 2019 - Le SNIBO, soutenu par Force Ouvrière, l'AEEIBO, l'UNAIBODE, l 'ALEIBO, e xhorte toutes et tous les Ibode de France à Bloquer les blocs opératoires à partir du lundi 23 septembre 2019.

La grève, seul moyen de communication avec Agnès Buzyn

Trop c'est trop !

Face au désintérêt permanent de la Ministre s'agissant des différentes revendications des Ibode, le SNIBO appelle les Ibode à manifester leur mécontentement et afficher leurs revendications en suivant le mouvement de grève reconductible à partir du lundi 23 septembre.

Le SNIBO revendique :

Découvrez les revendications des IBODE

COLLECTIF IBODE

IBODE, TOUS ENSEMBLE, AGISSONS !

BLOQUONS LES BLOCS !

Grève reconductible à partir du lundi 23 septembre 2019

TROP C'EST TROP !

Il est temps de se mobiliser !

La déclaration des 12 mesures annoncées par Mme Buzyn est un affront pour les Ibode.

La mesure 8 : renforcer et reconnaitre des professionnels des urgences. Par un protocole de coopération (80 € net par protocole) les infirmiers auront la possibilité d'effectuer des sutures ou de pratiquer des immobilisations comme les plâtres
.

Madame, vous touchez au domaine de compétences réglementé des IBODE!

C'est une atteinte à la survie de notre profession !

La mise en place des IPA a été rapide mais où en sommes-nous de la réingénierie IBODE entamée depuis 10 ans ?

Les IBODE en ont assez de ce manque de reconnaissance qu'il soit professionnel ou financier. Cela entraine un manque d 'attra ctivité professionnelle pour notre spécialité si longtemps négligée.

Nous réclamons

L'application pleine et entière de notre Décret d'actes (Décret 2015-74 du 27 janvier 2015). Cette exclusivité d 'exercice est une preuve supplémentaire de la compétence et de l ' expertise des IBODE dans la pratique de la suture et dans la réalisation de l ' immobilisation de fracture. Le pacte de « refondation des urgences » présenté par la Ministre de la Santé, prévoyant la mise en place de protocoles de coopération est une atteinte à notre champ de compétences !

Une prime spécifique suite à l'obtention de nos actes exclusifs

Des grilles indiciaires décentes dans les établissements privés et publics et le dégel du point d'i ndice des fonctionnaires

Une NBI de 30 points : les IBODE sont les seuls acteurs du bloc opératoire à ne pas percevoir la NBI. Notre fonction comporte l 'exercice d'une responsabilité particulière et d 'une haute technicité majorée par nos actes exclusifs

La reprise active de la réingénierie de notre formation (entamée depuis plus de 10 ans et

arrêtée depuis 1 an)

Un véritable plan de formation (ECOLE D'IBODE ou VAE) des IDE en fonction dans les blocs opératoires dans les établissements de santé publics et privés

Une reconnaissance de la pénibilité de notre profession et de la dégradation des conditions de travail dans les blocs opératoires

Les étudiants infirmiers de bloc opératoire revendiquent l'homogénéisation de la prise en charge de la formation IBODE, la suppression des 2 ans
d'exercice infirmier pour accéder à la formation IBODE.